

Le 14 juin 2018

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -****Conseil Municipal du jeudi 7 juin 2018
COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 7 juin 2018 à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire. Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance était publique.

Présents : Mélanie BOUVERET, Emilia BRULE, Cécile CHIQUET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Isabelle DUNOD, Marie-Françoise FAVRE, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI Bruno PERRIER, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD et Thierry VIDAILLET.

Absents excusés : Roxane CHAPLET (ayant donné pouvoir à Isabelle DUNOD), Claude COTTET (ayant donné pouvoir à Philippe PASSOT), Alain JEANNIER (ayant donné pouvoir à Guillaume SAILLARD), Sylvette LORGE (ayant donné pouvoir à Geneviève ROZIER), Michel VIARD (ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MANZONI) et Patricia VILLE.

Absents : Fabrice GALLOIS, Jacques LANCON et Alain PREVITALE.

Marie-Françoise FAVRE a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, secrétaire général, est présent.

Le compte rendu du conseil municipal du 2 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le Maire explique aux conseillers que, suite au vol et à l'incendie volontaire des véhicules Master et Kangoo du service technique municipal, survenus le dimanche 3 juin, il a saisi Groupama, assureur de la collectivité et Maître REMOND, avocat, afin de défendre les intérêts de la Commune. L'auteur du délit a fait l'objet ce jour d'une comparution immédiate devant le Tribunal de Grande Instance de Lons-le-Saunier. Le Tribunal l'a condamné à 18 mois d'emprisonnement (dont 6 mois avec sursis), au versement de 43 470 € à titre de remboursement du préjudice, le tout assorti de diverses obligations.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**Décisions prises en vertu des délégations de compétences entre le 7 mars et le 30 mai 2018**

Le Maire rend compte aux élus des décisions qu'il a prises au cours des trois derniers mois :

| N° : | DATE : | DOMAINE : | OBJET : |
|----------|---------------|-----------------------|---|
| D08/2018 | 7 mars 2018 | Commande publique | Travaux de rénovation de trois sections de voiries communales - Impasse du Nan et rue de Tré la Croix / entreprise SJE (39570 MESSIA SUR SORNE) / montant de 11 034,00 € H.T. |
| D09/2018 | 14 mars 2018 | Adhésion association | Renouvellement de l'adhésion de la Commune au CAUE du Jura (39000 LONS LE SAUNIER) pour l'année 2018 / cotisation = 200 € |
| D10/2018 | 14 mars 2018 | Urbanisme | Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AS n° 104 « En Souvage » propriété des consorts Martine, Claudie, Dominique, Brigitte et Véronique OVERNAY (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) |
| D11/2018 | 21 mars 2018 | Urbanisme | Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelles AT n° 34, 103, 104, 144 et 168 « Lizon » propriété de M. Joël REVOL et M. Jean-Louis BOUILLOD (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) |
| D12/2018 | 9 avril 2018 | Commande publique | Fourniture et pose d'un garde-corps métallique (rampe et main courante) sur l'escalier de l'immeuble du Nœud / entreprise AG Métal (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) / montant de 1 720,00 € H.T. |
| D13/2018 | 9 avril 2018 | Urbanisme | Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AE n° 30 « Au Désert » propriété de M. Hicham EL MAGHNAOUIY et Mme Ikram MRIBTI (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) |
| D14/2018 | 9 avril 2018 | Urbanisme | Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelles AE n° 316, 590, 593 et 595 « Sous la Serre » propriété de M. Julien BRUNERO et Mme Fanny CHAVERON (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) |
| D15/2018 | 9 avril 2018 | Commande publique | Fourniture d'un taille-haies sécateur électrique et d'un aspirateur thermique extérieur autottracté / entreprise Ets Louis Bernard Espace Emeraude (39270 ORGELET) / montants : taille-haies = 2 224,16 € H.T. et aspirateur = 2 010,19 € H.T. |
| D16/2018 | 19 avril 2018 | Domaine et patrimoine | Location de la maison située 1 rue François Bourdeaux à M. Eddy FEUILLET et Mme Justine MONTERRAT, du 1 ^{er} avril au 31 mai 2018 / loyer mensuel = 500,90 € |
| D17/2018 | 19 avril 2018 | Commande publique | Campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur des bâtiments de l'école maternelle et de l'école élémentaire / entreprise APAVE (69410 CHAMPAGNE EN MONT D'OR) / montant = 5 980,00 € H.T. |
| D18/2018 | 19 avril 2018 | Commande publique | Réalisation des contrôles de sécurité des équipements et jeux sportifs communaux / entreprise STADE+ CBF EV (39110 PONT D'HERY) / montant = 2 050,00 € H.T. |
| D19/2018 | 19 avril 2018 | Commande publique | Réalisation des travaux de rénovation du bardage du hangar communal de Lizon / entreprises et montants : * Lecoultre (39460 FONCINE LE HAUT), 4 386,18 € H.T. * Gensse Philippe (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE), 3 242,00 € H.T. |
| D20/2018 | 19 avril 2018 | Commande publique | Fourniture et pose d'un mât et d'une lanterne d'éclairage rue de Bellevue / entreprise SCEB (39200 SAINT CLAUDE) / montant = 1 202,00 € H.T. |
| D21/2018 | 19 avril 2018 | Commande publique | Fourniture et pose d'un pluviomètre sur le site de la station d'épuration / entreprise SOGEDO (39150 SAINT LAURENT EN GRANDVAUX) / montant = 3 620,00 € H.T. |
| D22/2018 | 19 avril 2018 | Commande publique | Fourniture et installation (terrassment compris) de 10 cavurnes avec couvercles reliefs / entreprise Janody (39200 SAINT CLAUDE) / montant = 3 837,50 € H.T. |
| D23/2018 | 19 avril 2018 | Commande publique | Refonte du site internet de la Commune / entreprise Jordel Médias (39130 DOUCIER) / montant = 2 200,00 € H.T. / coûts de fonctionnement par an = nom Domaine 24,00 € T.T.C. + hébergement site 432,00 € T.T.C. |
| D24/2018 | 24 avril 2018 | Urbanisme | Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AE n° 539 « Sous la Serre » propriété de M. Philippe BONDIER et Mme Véronique JOBARD (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) |
| D25/2018 | 26 avril 2018 | Commande publique | Fourniture et installation de matériels informatiques dans les écoles élémentaire et maternelle / entreprise XEFI (39200 SAINT-CLAUDE) / montant total de 7 630,58 € H.T., dont : 5 ordinateurs + écrans et 1 ordinateur portable = 4 164,92 € H.T., 5 vidéoprojecteurs = 2 413,00 € H.T., 5 imprimantes = 896,46 € H.T., 1 écran TBI : 156,20 € H.T. |
| D26/2018 | 26 avril 2018 | Adhésion association | Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'AUDAB (25000 BESANCON) pour l'année 2018 / cotisation = 1 000 € |
| D27/2018 | 3 mai 2018 | Commande publique | Travaux de réfection des sols du logement situé 13 rue François Bourdeaux / entreprise Droguerie Centrale (39200 SAINT-CLAUDE) / montant = 1 470,12 € H.T. |
| D28/2018 | 4 mai 2018 | Urbanisme | Renonciation au droit de préemption urbain sur parcelle AE n° 151 « En Fourger » propriété de Mme Henriette GRUNENWALD (39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE) |

COMMUNE NOUVELLE

Etat d'avancement du projet de commune nouvelle avec Pratz

Le Maire rappelle aux conseillers qu'une réunion est programmée le lundi 2 juillet à 18h30 à la salle des fêtes dans le but d'informer les agents et conseillers des deux communes sur les raisons et objectifs du regroupement, ainsi que sur les enjeux et perspectives de développement du territoire sur le long terme.

Il ajoute que les deux municipalités se réunissent régulièrement depuis décembre 2017 pour travailler dans différents domaines (personnel, patrimoine, limites cantonales, ...). La dernière réunion du groupe de travail du 11 juin a notamment porté sur la fiscalité, l'endettement, l'autofinancement et les recettes de fonctionnement des deux communes.

Il souligne l'esprit volontariste et constructif qui caractérise les échanges entre les élus.

PERSONNEL

Formation des agents : modalités de prise en charge des frais d'hébergement et de restauration

Le Maire explique aux conseillers que le C.N.F.P.T. ne prend plus en charge certains frais de restauration et / ou d'hébergement dans le cadre de la formation des agents municipaux, compte-tenu de la baisse, depuis quelques années, du taux de cotisation des collectivités au C.N.F.P.T.

Le Conseil Municipal accepte en conséquence d'indemniser tout agent communal titulaire, stagiaire ou contractuel, des frais de restauration et d'hébergement engagés dans le cadre de formations et stages autorisés par la Commune. Il fixe les montants plafonds de remboursement des frais de restauration à 16,00 € et des frais d'hébergement à 60,00 €. Cette délibération n'intervient qu'en cas d'absence de prise en charge desdits frais par la structure organisatrice (C.N.F.P.T. ou autres).

FINANCES

Demande de subvention pour l'acquisition de matériel par la psychologue du RASED

Le Maire fait part aux élus de la demande d'aide financière présentée le 22 décembre 2017 par la psychologue de l'Education Nationale rattachée au RASED de Saint-Claude, relative à l'acquisition d'un appareil de tests psychométriques (coût estimé à 1 563,60 € T.T.C.). Il ajoute que la même demande a été adressée aux mairies de Chassal, Coteaux du Lizon, Lavancia, Molinges, Pratz, Ravilloles, Vaux-lès-Saint-Claude et Viry ; étant précisé que le conseil municipal de Coteaux du Lizon a accepté d'attribuer une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € au RASED de l'école du Centre de Saint-Claude, dont dépendent les écoles du primaire de Lavans-lès-Saint-Claude, afin de participer à l'acquisition de cet appareil.

URBANISME ET TRAVAUX

Travaux supplémentaires sur le réseau d'assainissement Rue de la Vignette : modification du marché avec l'entreprise GOYARD TP (avenant n°1)

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune avait confié à l'entreprise GOYARD TP, en juillet 2017, les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la Rue de la Vignette, pour un montant de 54 480,00 € H.T. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre en œuvre une surface plus importante d'enrobés pour combler les fissures et effondrements qui se sont formés sur la chaussée, de part et d'autre des tranchées.

Jean-Pierre MANZONI complète son propos en précisant que le chantier n'ayant pas pu être terminé avant l'hiver, le passage quotidien des véhicules a significativement accentué la dégradation des enrobés existants.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal accepte la modification n°1 (avenant) au marché de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la Rue de la Vignette, comme suit :

| Montant du marché initial | Montant de la modification | Evolution du montant du marché | Montant du marché modifié |
|---------------------------|----------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 54 480,00 € H.T. | 5 520,00 € H.T. | + 10,13 % | 60 000,00 € H.T. |

Il autorise le Maire à signer avec l'entreprise GOYARD TP toutes pièces relatives à cette modification de marché.

Etat d'avancement de l'étude de programmation pour la revitalisation des bourgs-centres Coteaux du Lizon / Lavans-lès-Saint-Claude

Le Maire rappelle que la Région Bourgogne Franche-Comté a prévu d'octroyer une subvention globale de 750 000 € pour les projets de revitalisation des centres-bourgs de Lavans-lès-Saint-Claude et de Coteaux du Lizon, lorsqu'elle a retenu la candidature des deux communes sous la forme d'une « unité urbaine ». Trois réunions ont eu lieu entre les municipalités, le Parc du Haut-Jura et le cabinet d'études Au-delà du Fleuve.

Des pistes d'actions et des projets d'investissement ont été pré-identifiés par l'étude de programmation mais la nécessité d'acter une volonté commune et cohérente de développement des deux bourgs a conduit les municipalités à élaborer une « note de synthèse » en interne. En cours d'élaboration, cette dernière sera transmise à nos partenaires pour réorienter l'étude de programmation, notamment vers la conception de liaisons douces structurantes entre les deux centres-bourgs.

Le projet de création d'un centre technique « intercommunal » sur les terrains situés entre le collège du Plateau et la zone d'activités Nord, n'est plus à l'ordre du jour. En effet, la libération du bâtiment accueillant actuellement la caserne des pompiers du Lizon offrirait des capacités d'accueil suffisantes, sur un même site, pour le service technique de Coteaux du Lizon.

Obtention par la Commune du label « Villes et Villages étoilés » 2017

Le Maire informe les élus que l'Agence Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (A.N.P.C.E.N.) a décidé d'attribuer à la Commune le label Villes et Villages étoilés (une étoile pour une durée de quatre ans). Parallèlement la commune déléguée de Ponthoux a perdu le label du fait du passage en commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016. Afin d'améliorer la qualité de la nuit sur le territoire, l'A.N.P.C.E.N. préconise d'augmenter la plage horaire d'extinction nocturne et de baisser la puissance lumineuse moyenne. Pour mémoire, les heures d'extinction sont comprises entre 23h30 et 4h30 sur la commune déléguée de Lavans-lès-Saint-Claude et entre 22h45 et 5h00 sur la commune déléguée de Ponthoux.

Travaux en cours sur la Commune

Jean-Pierre MANZONI indique aux conseillers que la tranche 1 des travaux SIDEK d'enfouissement des réseaux secs et de rénovation de l'éclairage public est achevée (rue de la Cueille). La 2^{ème} tranche de travaux a débuté rue de la 1^{ère} DFL et rue du Caton.

Les travaux de rénovation du lavoir du Nœud sont réalisés simultanément par l'entreprise BODET et les jeunes du club de prévention, dans le cadre d'un chantier éducatif.

Le démarrage des travaux de sécurisation de la voirie et de reprise des réseaux humides de la rue du Caton est programmé le 18 juin.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation des jurés d'assises pour l'année 2019

Conformément à l'instruction préfectorale du 22 mai, le Conseil Municipal procède au tirage au sort, sur la liste électorale, de six noms de personnes susceptibles de participer au jury d'assises en 2019.

Motion contre l'abandon des opérations de repérage pour la mise à jour du plan cadastral

Le Maire donne lecture du courrier de la section Jura du syndicat Solidaires Finances Publiques, reçu le 18 avril, informant les collectivités que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a demandé aux géomètres du cadastre de suspendre la mise à jour traditionnelle des bâtiments par relevés sur le terrain.

Considérant que cette réorientation de mission, avec une méthode basée sur les vues aériennes et les plans masse des permis de construire, risque de compromettre la précision des mises à jour, et par voie de conséquence la fiabilité des bases de la fiscalité directe locale, le Conseil Municipal exprime son opposition à la suppression des missions traditionnelles exercées par les géomètres du Cadastre. Il demande à la DGFIP de maintenir les missions de terrain accomplies par le service public cadastral de l'Etat.

Motion demandant un référendum sur la ratification des accords de libre-échange « CETA »

Le Maire donne lecture du courrier du Collectif Stop CETA-TAFTA du Jura, daté du 30 avril, proposant aux collectivités de demander un référendum sur la ratification de l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada. Les arguments avancés par le Collectif sont les suivants :

- l'accord prévoit la création d'institutions chargées de régler les différends commerciaux entre les entreprises multinationales et les états nationaux, en dehors de tout tribunal public national ;
- il prévoit un mécanisme d'arbitrage privé et indépendant de tout processus démocratique et est entré en application provisoire, sans avoir été soumis aux parlements nationaux des états membres de l'U.E.

Le Conseil Municipal demande l'organisation d'un véritable débat démocratique par la tenue d'un référendum sur la ratification du CETA, étant précisé que la présente délibération sera transmise aux députés et sénatrices du Département du Jura.

➤ *Arrivée en cours de séance d'Alain JEANNIER*

Bulletin municipal annuel Le Mag 2018

Thierry VIDAILLET informe les élus que Le Mag 2018 sera livré très prochainement en 1 000 exemplaires et que sa distribution sera assurée comme les années précédentes par les conseillers municipaux.

Fête patronale des 23 et 24 juin

Alain JEANNIER explique aux élus que les animations de la fête patronale (concert de Collectif Métissé et Jungle Trail) seront complétées par une représentation artistique dans le cadre des Zestiv'2018, le samedi 23 juin. Une artiste belge, en partenariat avec la Compagnie des Chercheurs d'Air, animera une ballade en partant du parcours de santé jusqu'au parking du supermarché Bi1.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 5 juillet 2018 à 19h00 en mairie

La séance est levée à 21H00.

Philippe PASSOT, maire



Marie-Françoise FAVRE, secrétaire de séance